

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Nicolas BRIOLLAND.

**Etaient présents** : Mmes et MM BALIVET Didier, BILLIAT Catherine, BOULANGER Philippe, BRIOLLAND Nicolas, CABUS Lydie, CASTELLANI François, DESSE Jean-Claude, DIAKITE Christel, GROSBOIS Virginie, MINOT Yann, PRULIERE Matthieu, RICHARD Philippe, SANCHEZ Antonia, VILLATTE Patricia.

**Absente excusée** : PEREIRA Maria

**Secrétaire de séance** : Virginie GROSBOIS

### ORDRE DU JOUR

- 1) ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES
- 2) PROJET PHOTOVOLTAÏQUE (délibération)
- 3) ENTRETIEN ESPACES VERTS (délibération)
- 4) QUESTIONS DIVERSES

En premier lieu, M. BRIOLLAND demande l'accord aux élus pour ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de délibérer pour l'achat d'une tondeuse.

Les élus acceptent à l'unanimité.

### **1) ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Afin de procéder à l'élection des délégués pour les élections sénatoriales, le maire effectue un appel nominal des membres du conseil et constate que le quorum est atteint.

Il informe les élus qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir : MM Jean-Claude DESSE, Patricia VILLATTE, Yann MINOT et Virginie GROSBOIS.

Le maire précise ensuite que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 6 délégués et 6 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il demande aux élus s'ils souhaitent déposer une liste de candidats...

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.

Le maire précise que conseillers ne souhaitant pas prendre part au vote doivent le faire savoir. Il procède au vote en appelant chaque conseiller qui, à l'appel de son nom, fait constater qu'il est détenteur d'un seul bulletin plié.

Résultats des élections : 14 voix

Candidature déclarée : Liste de M. Nicolas BRIOLLAND composée comme suit :

#### Délégués titulaires :

- BRIOLLAND Nicolas
- GROSBOIS Virginie
- CASTELLANI François

#### Délégués suppléants :

- PEREIRA Maria
- PRULIERE Matthieu
- BILLIAT Catherine

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre d'élus ne souhaitant pas prendre part à l'élection : 0

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

La liste de M. Nicolas BRIOLLAND obtient : 14 voix

## 2) PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

### ***Délibération n°2020-07-040 : portant sur l'accord de principe d'un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire communal***

M. PRULIÈRE informe les membres de l'assemblée de la rencontre avec la société URBASOLAR porteur du dossier. Le projet est d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain situé à l'entrée de la commune (en venant d'Auxerre), le long de la RD 606 au lieudit « La Champagne ».

Une évolution du document d'urbanisme (PLU) à travers une déclaration de projet s'avère donc nécessaire pour le rendre compatible avec le projet.

Le Maire demande aux élus leur accord sur le principe de ce projet considérant qu'il est important d'investir dans les énergies renouvelable et en l'occurrence, dans l'énergie solaire.

**Vote** : après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à **12 voix pour** et **2 abstentions** :

- **décident** d'accepter le principe du projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le territoire de la commune d'Augy,
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## 3) ESPACES VERTS

### ***Délibération n°2020-07-041 : portant sur le choix d'une entreprise pour l'entretien des espaces verts***

Le Maire explique que :

Considérant le nombre restreint d'agents techniques (2),

Considérant la surface des espaces verts à entretenir,

il est nécessaire de déléguer l'entretien du cimetière à une entreprise privée.

Deux devis sont présentés :

- Christian DELCROIX Multi-services pour un montant de 200,00 € HT,
- Michel BOURDILLAT pour un montant de 1 400,00 € HT.

**Vote** : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **porte** son choix sur le devis de l'entreprise Christian DELCROIX Multi-services pour un montant de 200,00 € HT, 240,00 € TTC ;
- **dit** que la dépense est inscrite au budget primitif principal de la commune ;
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### 4) ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

##### **Délibération n°2020-07-042 : portant sur l'acquisition d'une tondeuse**

Le Maire explique qu'il est nécessaire d'acheter une tondeuse pour les services techniques.

Il présente deux devis pour la tondeuse HONDA HRX 476 HYE A :

- ALABEURTHE : 1 079,00 € TTC,
- EXPERT JARDIN : 1 048,00 € TTC.

**Vote** : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **porte** son choix sur le devis de l'entreprise EXPERT JARDIN pour un montant de 1 048,00 € TTC ;
- **dit** que la dépense est inscrite au budget primitif principal de la commune ;
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### 5) QUESTIONS DIVERSES

- M. BRIOLLAND informe les élus que le procureur a donné son accord pour que les cérémonies de mariage aient lieu dans la salle polyvalente. Elle servira également pour toutes les réunions de conseil municipal. Le Maire verra avec l'association du tennis de table pour l'organisation.
- M. BOULANGER signale un problème avec des pigeons qui nidifient dans l'ancien château d'eau et posent problème dans les champs. Un élu se rendra sur place.
- M. MINOT fait part d'un problème de circulation sur la véloroute. Il a croisé à plusieurs reprises des personnes en scooter circulant sur la piste cyclable et en sens interdit. M. BRIOLLAND fera un courrier au département et en parlera à la gendarmerie lors d'une prochaine rencontre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

<b>Délibérations du vendredi 10 juillet 2020</b>	Numéro
Projet centrale photovoltaïque	2020-07-040
Entretien espaces verts : choix de l'entreprise pour le cimetière	2020-07-041
Acquisition d'une tondeuse : choix de l'entreprise	2020-07-042

<b>BRIOLLAND Nicolas</b>	<b>GROSBOIS Virginie</b>
<b>BALIVET Didier</b>	<b>MINOT Yann</b>
<b>BILLIAT Catherine</b>	<b>PEREIRA Maria</b> <i>Absente excusée</i>
<b>BOULANGER Philippe</b>	<b>PRULIERE Matthieu</b>
<b>CABUS Lydie</b>	<b>RICHARD Philippe</b>
<b>CASTELLANI François</b>	<b>SANCHEZ Antonia</b>
<b>DESSE Jean-Claude</b>	<b>VILLATTE Patricia</b>
<b>DIAKITE Christel</b>	